



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-74

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Exposition sur le Grenat - Convention de partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales concernant les droits de reproduction et de réutilisation de documents

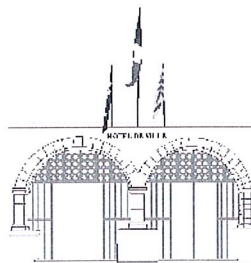
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales a mis en place en 2019, l'exposition, intitulée « Grenat de Perpignan : art et histoire d'un bijou catalan » en partenariat avec l'Institut du Grenat, au Palais des rois de Majorque. Cette exposition présente l'histoire du bijou en grenat, de son artisanat et vise ainsi à préserver la mémoire d'un savoir-faire du territoire.

La présente convention entre la Ville de Perpignan et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales a pour objet de renouveler la convention signée en 2019.

Elle a pour objectif de déterminer les conditions de réalisation de reproductions numériques de documents, d'œuvres ou d'objets appartenant aux collections des musées de la Ville de Perpignan, ainsi que de leur réutilisation dans le cadre de l'exposition « Grenat de Perpignan : art et histoire d'un bijou catalan », organisée par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales au Palais des rois de Majorque jusqu'à la fin de l'année 2025.



En conséquence, je vous propose :

- 1 d'approuver la conclusion de cette convention pour une durée de trois ans, soit de 2023 à 2025, entre la Ville de Perpignan et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre de l'exposition intitulée « Grenat de Perpignan : art et histoire d'un bijou catalan », annexée à la présente ;
- 2 d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document utile en la matière.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330- 170579- DE-1-1

Accusé reçu le : **05 AVR. 2023**

Affiché le : **05 AVR. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

